



[Sommaire

- [2008: Quoi de neuf?](#)
- [Statut INAMI](#)
- [Pension Complémentaire](#)
- [Epargne Pension](#)
- [Assurance Vie Individuelle](#)
- [Fit2Pro: le salon professionnel des kinésithérapeutes](#)
- [« Caractère social conforme »](#)
- [Salon de l'auto](#)

[2008: Quoi de neuf?

En début d'année, tout bouge, les chiffres changent, souvent vers le haut ... C'est ennuyeux quand c'est le prix du pétrole qui augmente mais, dans d'autres cas, cela peut avoir de bons côtés, notamment dans le domaine de la fiscalité, de la pension et des assurances.

[Statut INAMI

Pour les prestations 2007, les kinésithérapeutes qui ont effectué 1000 prestations (ou des prestations équivalentes à 15000 valeur M) en 2007 se verront attribuer **un montant de 1.025 EUR**, en augmentation de près 14% par rapport à 2006 (900 EUR). La nouvelle convention prévoit que ce montant va encore augmenter dans les années qui viennent. L'objectif serait d'atteindre un montant de 1500 EUR pour les prestations 2009.

[Pension Complémentaire

En 2008, vous pourrez déduire de vos revenus au maximum:

- + **3090,44 EUR** si vous constituez votre capital pension via **un contrat pension complémentaire avec solidarité** ("Contrat INAMI");
- + **2686,04 EUR** si, en tant qu'indépendant, vous choisissez de constituer votre capital via **un contrat sans solidarité**.

Si vous n'avez pas utilisé cet avantage fiscal en 2007 et que vous souhaitez le faire en 2008, [contactez-nous](#).

Les membres KINELIFE qui ont fait un versement en 2007, recevront les documents nécessaires pour leur versement 2008 dans le courant du mois de février.

[Epargne Pension

En complément d'un versement sur votre contrat Pension Complémentaire, vous pouvez épargner cette année **830 EUR** sur un **contrat Epargne pension** KINELIFE, quels que soient vos revenus.

[Assurance Vie Individuelle

Cette possibilité d'épargne peut atteindre 1990 EUR pour vos revenus 2008. Comme le montant déductible est fonction des revenus, voici une manière simple de calculer le montant que vous pouvez déduire: 149,40 EUR + 6 % de votre revenu net imposable.

IMPORTANT : Cette forme d'épargne est la seule opportunité qui vous permet de **diminuer encore vos impôts sur vos revenus 2007**. En effet, si vous souscrivez un nouveau contrat d'assurance vie individuelle maintenant, vous pouvez encore déduire 1950 EUR de vos revenus 2007. Intéressé? [Contactez-nous](#).

[Fit2Pro: le salon professionnel des kinésithérapeutes

L'édition 2007 du salon Fit2Pro a rassemblé plus de 4400 professionnels de la kinésithérapie, du fitness, du wellness et de la nutrition. Cette année, le salon se tiendra les **15, 16 et 17 février** prochain au **Brussels Expo Palais 5**. Vous aurez l'occasion d'assister à plusieurs congrès scientifiques et workshops organisés par les associations professionnelles. Vous y découvrirez les dernières innovations et les nouvelles tendances dans le domaine de la kinésithérapie. Kinelife vous donne rendez-vous les 15, 16 et 17 février prochain au stand n°5! [Plus d'infos?](#)

[« Caractère social conforme »

Les versements sur un Contrat Pension Complémentaire avec solidarité bénéficient d'une déduction fiscale supérieure. Depuis 2004, la loi prévoit les conditions auxquelles doit répondre le volet solidarité pour que cette déductibilité supérieure soit acceptée. La CBFA, autorité de contrôle du secteur assurances, a été chargée de vérifier cet aspect des choses. Le **contrat Pension Complémentaire avec solidarité KINELIFE Groupe CPP a reçu le label « Caractère social conforme »** qui permet à tous ceux qui épargnent par le biais de ce contrat de déduire de leurs revenus 15% de plus. Cette mention figurera sur l'attestation fiscale que recevront en avril tous les membres KINELIFE qui ont fait un versement en 2007. Comme CPP a l'expérience la plus longue en matière de solidarité (mise en place déjà en 1996), ce n'est pas vraiment une surprise mais plutôt une confirmation officielle.

[Salon de l'auto

Si le diable prend la forme d'un superbe bolide, laissez le groupe CPP être votre ange gardien et **profitez des conditions salon** pour l'assurance de votre nouveau véhicule. [Faites le test.](#)

Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous en [cliquant ici](#)



info@kinelife.be

Editeur responsable : Nico Lodewijks, Rue Archimède 61, 1000 Bruxelles
CPP - Association d'Assurances Mutuelles
Compagnie d'assurances sur la vie agréée sous le n° 0809
Kinelife – Département réservé aux kinésithérapeutes
Archimedex - Intermédiaire d'assurances agréé sous le n° 42573
[Clause vie privée](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le CPPenews,
cliquez sur "leave mailing list" en dessous de cette newsletter.